

CONSEIL MUNICIPAL DU 28 Mars 2014

L'an deux mil quatorze, le vingt huit mars à 20 heures 30, les membres du Conseil Municipal de la Commune d'ABBEVILLE LA RIVIERE proclamés par le bureau électoral à la suite des opérations du 23 mars 2014, se sont réunis dans la salle du Conseil sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux articles L. 2121-10 et L. 2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

ETAIENT PRESENTS : Mme HEURTEAUX Marie-Claude, M. IMBAULT Xavier, M. BEAUMONT François, Mme BAUDRY Nathalie, Mme BLONDEL Françoise, M. BOISSIERE Sébastien, M. GRIFFON Jean Philippe, Mme MARTINS Carminda, M. MEYER Eric, Mme PORTEJOIE Sophie.

ABSENT EXCUSE : M. CLAUSIER DEMMANOURY Vincent (donne pouvoir à M. BOISSIERE Sébastien)

La séance a été ouverte sous la présidence de M. IMBAULT Xavier, 1^{er} adjoint, qui, après l'appel nominal, a donné lecture des résultats constatés aux procès-verbaux des élections et a déclaré installer Madame et Messieurs :

- | | |
|-------------------------------|-------------------------|
| - HEURTEAUX Marie-Claude | - IMBAULT Xavier |
| - BEAUMONT François | - BAUDRY Nathalie |
| - BLONDEL Françoise | - BOISSIÈRE Sébastien |
| - CLAUSIER DEMANNOURY Vincent | - GRIFFON Jean-Philippe |
| - MARTINS Carminda | - MEYER Éric |
| - PORTEJOIE Sophie | |

dans leurs fonctions de Conseillers Municipaux.

Madame BLONDEL Françoise, la plus âgée des membres du Conseil, a ensuite pris la présidence.

Le Conseil a choisi pour secrétaire de séance, Monsieur Sébastien BOISSIÈRE .

ELECTION DU MAIRE :

Premier tour de scrutin :

Le président, après avoir donné lecture des articles L. 2122-4, L. 2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales, a invité le Conseil à procéder à l'élection d'un Maire conformément aux dispositions prévues par l'article L. 2122-4 et L. 2122-7 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Chaque Conseiller Municipal, à l'appel de son nom, a remis fermé au Président son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

Madame HEURTEAUX Marie-Claude se présente.

Le Dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :	11
Nombre de bulletins blancs, annulés ou absentions :	00
Reste, pour le nombre de suffrage exprimés :	11
Majorité absolue :	06

Ont obtenu :

Madame HEURTEAUX Marie-Claude 11 voix

Madame HEURTEAUX Marie-Claude ayant obtenu la majorité absolue a été proclamée Maire et a été immédiatement installée.

DETERMINATION DU NOMBRE DE POSTE D'ADJOINTS

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **FIXE** à deux le nombre de postes d'adjoints.

VOTE : UNANIMITE

ELECTION DU PREMIER ADJOINT :

Premier tour de scrutin :

Il a été procédé ensuite, dans les mêmes formes, et sous la présidence de Madame HEURTEAUX Marie-Claude, élue Maire, à l'élection du Premier Adjoint.

Monsieur IMBAULT Xavier se présente.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :	11
Nombre de bulletins blancs, annulés ou absentions :	01
Reste, pour le nombre de suffrage exprimés :	10
Majorité absolue :	06

Ont obtenu :

Monsieur IMBAULT Xavier 10 voix

Monsieur IMBAULT Xavier ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé Premier Adjoint et a été immédiatement installé.

ELECTION DU DEUXIEME ADJOINT :

Premier tour de scrutin :

Monsieur BEAUMONT François se présente.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :	11
Nombre de bulletins blancs, annulés ou absentions :	00
Reste, pour le nombre de suffrage exprimés :	11
Majorité absolue :	06

Ont obtenu :

Monsieur BEAUMONT François	11 voix
----------------------------	---------

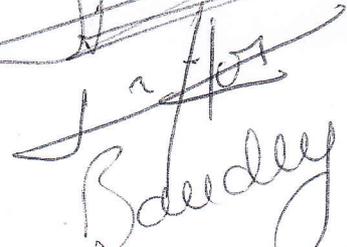
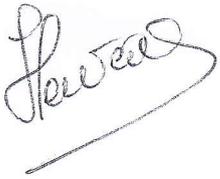
Monsieur BEAUMONT François ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé Deuxième Adjoint et a été immédiatement installé.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22H00.

Le Maire,

Le Secrétaire,

Les Conseillers,



Baudry

